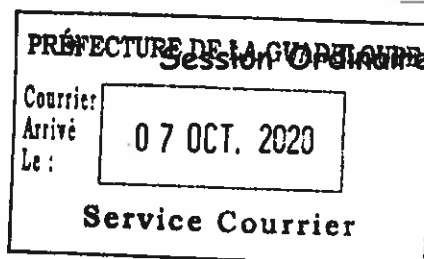


GUADELOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE BASSE-TERRE



du 23 Septembre 2020

Délibération affichée

Le **08 OCT. 2020**

Effectif du Conseil :	33
Présents :	23
Absents et Excusé(es) :	06
Procuratation(s) :	4

N° d'ordre : 37/2020

Domaine d'intervention : 7.1/ Décisions budgétaires

L'an deux mil vingt et le Mercredi vingt-trois du mois de Septembre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-sept Septembre 2020, s'est réuni à huis clos dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur ATALLAH André**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 17 Septembre 2020.

PRESENTS : M. **ATALLAH André**, Maire ; M. **GUILLAUME Bernard**, 2^{ème} Adjoint au Maire ; M. **RUART Alex**, 4^{ème} Adjoint au Maire ; Mme **RODES Brigitte**, 5^{ème} Adjoint au Maire ; M. **BOYAU Alex**, 6^{ème} Adjoint au Maire ; Mme **PAISLEY Yanetti**, 7^{ème} Adjoint au Maire ; M. **GENDREY Roland**, 8^{ème} Adjoint au Maire ; Mme **OTTO Julie**, 9^{ème} Adjoint au Maire. M. **MIRRE Jocelyn** ; Mme **LESTIN Léna** ; Mme **LYSIMAQUE Maguy** ; M. **TABAR Patrice** ; Mme **JEREMIE Marie-Louise** ; Mme **MONLOUIS-NIRELLEP Maddly** ; M. **CARRIERE Pierre** ; M. **FARIAL Harold** ; M. **MARCEL Didier** ; Mme **LINON Gladys** ; M. **ISSA Jean-François** ; Mme **PENCHARD Marie-Luce** ; M. **PROCIDA Robert** ; M. **BROLIRON Jean-François** ; Mme **MONGE Dunia** : **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme **RICHARD Maryvonne**, 1^{er} Adjoint au Maire (Procuratation donnée à M. **FARIAL Harold**) ; Mme **LACROIX Jénia**, Conseiller Municipal (Procuratation donnée à Mme **PAISLEY Yanetti**) ; M. **EUGENE-SALZEDO Willy**, Conseiller Municipal (Procuratation donnée à Mme **PENCHARD Marie-Luce**) ; Mme **GAUTHIEROT Franciane**, Conseiller Municipal (Procuratation donnée à M. **BROLIRON Jean-François**).

ABSENTS : Mme **PETRO Sonia**, 3^{ème} Adjoint au Maire ; Mme **LAQUITAINÉ Liliane** ; Mme **RENE-GABRIEL Murielle** ; M. **PERAIN Franck** ; M. **GEOFFROY Luidji** ; Mme **GUILLAUME Myriam** : **Conseillers Municipaux**.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme OTTO Julie**, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR LES BACHELIERS AU TITRE DE LA PROMOTION 2020

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Ville de Basse-Terre a décidé d'attribuer une prime aux nouveaux bacheliers de la promotion 2020 afin de récompenser et valoriser leur réussite.

La crise sanitaire actuelle a contraint la Municipalité de Basse-Terre à annuler la cérémonie qui était prévue en leur honneur au courant du mois d'Août.

C'est ainsi qu'une récompense sera attribuée à chaque lauréat d'une valeur équivalente de 100 € (cent euros).

Conformément au communiqué du 24 Juillet 2020, les conditions requises sont les suivantes :

- S'être inscrit auprès des services de la Mairie, au plus tard le **Vendredi 31 Juillet 2020**
- Avoir fourni le diplôme ou le relevé de note
- Avoir fourni une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Le Maire demande à l'Assemblée d'approuver les modalités de la mise en place de cette récompense.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la politique éducative de l'équipe municipale qui tend à honorer son engagement pour encourager les bacheliers dans leur parcours en leur allouant cette prime ;

CONSIDERANT les communiqués de la Ville de Basse-Terre relatifs à la Cérémonie des bacheliers en date du 24 Juillet et du 03 Août 2020 ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, SOIT 27 VOIX POUR

(dont 4 procurations/ Mme RICHARD Maryvonne ; Mme LACROIX Jénia ;
M. EUGENE-SALZEDO Willy ; Mme GAUTHIEROT Franciane)

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER une prime de 100 € (cent euros) aux bacheliers qui répondent aux conditions, conformément au communiqué du 24 Juillet 2020 :

- S'être inscrit auprès des services de la Mairie, au plus tard le **Vendredi 31 Juillet 2020**
- Avoir fourni le diplôme ou le relevé de note
- Avoir fourni une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER LE MAIRE à verser cette prime selon les modalités requises aux récipiendaires inscrits.

ARTICLE 3 : DE DIRE que les crédits sont inscrits au chapitre 67 du budget primitif de la Ville.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **07 OCT. 2020**

L'affichage et/ou la publication le **08 OCT. 2020**

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le **08 OCT. 2020**

Le Maire

André ATALLAH

Fait à Basse-Terre le **06 OCT. 2020**

Le Maire

André ATALLAH



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe